

# LE COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

## CESCO

### **C'est quoi ?**

1 élève de chaque niveau siège au CESCO. C'est le comité qui définit le programme des actions d'information et de prévention qui seront proposées aux élèves dans l'année.

### **C'est pour qui ?**

Tous les élèves peuvent se présenter.

### **Quand ont lieu les élections ?**

Les élèves intéressés doivent se présenter auprès du CPE qui désignera en juin les représentants de chaque niveau.

### **Quand se réunit-il ?**

1 fois en avant la Toussaint et 1 fois en juin en fin de journée.

### **Qu'est-ce qu'il fait ?**

- Il prévoit les actions de prévention proposées aux élèves : Sécurité routière, harcèlement, égalité homme-femme, alcool et drogues, dangers d'internet, sexualité, ....